

CHALLENGES POLITIQUE

Politique

Emmanuel Macron tarde à supprimer le régime spécial de retraite des ex-présidents

Par Laurent Fargues le 09.10.2020 à 11h59

ABONNÉS

Promise il y a huit mois, la suppression de la "pension forfaitaire" des ex-chefs d'Etat n'est toujours pas effective. La députée PS, Christine Pirès-Beaune, vient d'adresser un courrier au président de la République pour s'enquérir du projet. "Le décret est en cours d'élaboration", assure l'Elysée.



Emmanuel Macron à l'Elysée en 2020

GONZALO FUENTES

SUR LE MÊME SUJET

Pourquoi la retraite de Macron n'est pas dans le projet de loi

Pietraszewski: "Nous avons toujours l'objectif de créer un système de retraites universel"

Emmanuel Macron face au casse-tête des retraites

PERSONNALITÉS



Emmanuel Macron

En pleine tempête sur la [réforme des retraites](#), la mesure avait valeur de symbole. Le 21 décembre 2019, [Emmanuel Macron](#) annonçait au *Parisien* qu'il renonçait à la "pension forfaitaire" des ex-chefs d'Etat. Le quotidien y consacrait sa une et trois pages sous le titre "[Macron met fin au privilège présidentiel](#)". Après des semaines de grèves et de contestations sociales, c'était une manière pour le président de la République d'envoyer un signal fort aux Français: aucun régime spécial n'a vocation à échapper à la réforme, à commencer par le sien.

Las, huit mois plus tard, le régime de retraite du chef de l'Etat est intact. L'article 19 de [la loi du 3 avril 1955](#) stipule toujours qu'"il est attribué aux anciens présidents de la République française une dotation annuelle d'un montant égal à celui du traitement indiciaire brut d'un conseiller d'Etat". Soit 6.220 euros brut par mois (5.200 euros net) qui peuvent se cumuler avec d'autres pensions ou revenus sans plafond. Cette "dotation" n'est d'ailleurs pas à proprement parler une retraite puisqu'elle est versée aux ex-présidents dès qu'ils quittent l'Elysée. Plus jeune président de l'histoire de la République, Emmanuel Macron pourrait donc la toucher dès ses 44 ans, s'il effectuait un seul mandat, et à partir de 49 ans, s'il était réélu en 2022.

"Le décret est en cours d'élaboration", répond l'Elysée

Alors, où en est le projet de suppression de la "retraite" des ex-présidents? Le 21 septembre, la députée socialiste, Christine Pirès-Beaune, a adressé un courrier à Emmanuel Macron pour le savoir.

RÉFORME DES RETRAITES

3 RÉACTIONS